Concept de sélection *Athlétisme* pour participer aux Youth Olympic Games (YOG) 2026 Dakar

Version : 08.06.2026

1 Date de l'événement

Youth Olympic Games (YOG) 2026 – Dakar – 31.10-13.11.2026

Les Youth Olympic Games de cette année représentent un défi particulier pour la planification de saison des jeunes athlètes en raison de leur date dans l'année d'athlétisme. Habituellement cette période de l'année est consacrée à la régénération et sert de base pour construire la saison suivante. Par conséquent, en cas d'éventuelle participation, l'ensemble de la planification de saison 2026 doit être orientée de manière ciblée sur cet événement. Pour cette raison Swiss Athletics prévoit une délégation restreinte. De plus le climat tropical ainsi que les températures élevées constituent une contrainte supplémentaire. Le voyage et le séjour à Dakar s'accompagnent également d'exigences spécifiques, notamment par rapport aux mesures médicales préventives, comme par exemple la prophylaxie médicamenteuse contre la malaria. Pour Swiss Athletics, le développement durable des jeunes athlètes est primordial. Une participation aux Youth Olympic Games doit donc être examinée soigneusement et coordonnée dans le champ de tension entre l'acquisition d'expérience, le développement sportif et la récupération nécessaire.

2 Nombres de participants/es / Quota

Conformément aux directives CIO « YOG Dakar 2026_IF Eligibility Criteria »

Hommes :
1 athlète, 2009 et 2010

Femmes :
2 athlètes, 2009 et 2010

Le CIO, en collaboration avec les fédérations sportives internationales (FI) et en tenant compte de ses *Participation Principles*, a réparti les places de quota disponibles dans les différentes disciplines sportives entre les continents et les pays.

Pour l'athlétisme en Suisse, une place de participation est à chaque fois disponible dans les disciplines suivantes :

- 800m Femmes
- 800m Hommes
- 400m haies Femmes

Les mêmes critères de sélection s'appliqueront à d'éventuelles autres places de participation qui pourraient être ajoutées ultérieurement.

3 Sélections

3.1 Conditions pour être sélectionné/e

Pour qu'un/e athlète puisse être proposé/e pour une sélection, il/elle doit reconnaître et mettre en œuvre les principes éthiques du sport suisse. Cela signifie qu'aucune mesure provisoire (conformément à l'art. 5.6 des statuts en matière d'éthique en vigueur depuis le 1er janvier 2025) ou aucune sanction (conformément à l'art. 5.7.2.2 ou à l'art. des statuts en matière d'éthique en vigueur depuis le 1er janvier 2025) n'a été prononcée en son encontre par SSI ou par le Tribunal suisse du sport, qui exclurait sa participation.

3.2 Dispositions générales

En plus du présent concept de sélection, les principes de sélection de Swiss Athletics, qui sont décrits dans le concept général de sélection, s'appliquent (concepts de sélection, 1.2).
La décision définitive de sélection est prise par la commission de sélection de Swiss Olympic.

3.3 Période et compétitions de qualification

Début de la période de qualification : 01.07.2025
Fin de la période de qualification : 06.09.2026

Les compétitions de sélection sont l'EYOF 2025 et les CE U18 2026 (voir concept de sélection Swiss Athletics)

3.4 Critères de sélection

(1) Les athlètes né/es en 2009 et 2010 ont le droit de participer.

(2) Un/e athlète peut s'aligner au maximum dans une discipline.

(3) Un/e athlète peut être proposé/e pour une sélection s'il/ si elle :

s'est classé/e dans le Top 3 à l'occasion du EYOF 2025 à Skopje (MKD) dans la discipline correspondante (c.f.2) (réalisé par : Mina Hirsbrunner, 1er rang 400mH, an. 09) et le confirme avec une performance adéquate durant la saison outdoor 2026 d'ici au 6 septembre 2026.

ou

s'est classé/e dans le Top 3 à l'occasion des championnats d'Europe U18 2026 à Rieti (ITA) dans la discipline correspondante (c.f.. 2).

(4) Il sera en plus tenu compte des critères supplémentaires suivants pour la sélection :
- planification de saison raisonnable, en concertation avec l'entraîneur/e national/e responsable.
- performance attendue lors de l'événement cible
- aucune restriction susceptible d'entraver la préparation de l'événement cible et/ou la définition des objectifs
- courbe de forme

(5) Si plus d'un/e athlète ont rempli les critères de sélection, la proposition de la cheffe Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontement directs.

3.5 Auto-déclaration médicale Swiss Athletics

La preuve de l'aptitude médicale doit être fournie à Swiss Athletics au moyen d'une auto-déclaration médicale. L'auto-déclaration médicale dûment remplie doit être remise au plus tard le 3 septembre 2026. Si l'auto-déclaration médicale n'est pas remise dans les délais, une sélection peut être refusée.

3.6 Commission/comité de sélection

La commission de sélection de la fédération nationale est composée de :

- Cedric El-Idrissi (président de la commission ; voix décisive)
- Pablo Cassina
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Lea Sprunger
- Patrick Wieser
- Président Swiss Athletics : Christoph Seiler
- Cheffe Jeunesse Swiss Athletics : Karin Schnüriger

La commission de sélection de Swiss Olympic décide sur la base de la proposition de la fédération nationale.

La commission de sélection de Swiss Olympic est composée de :

- Ralph Stöckli, chef département Missions olympiques (décision finale)
- Responsable de l'équipe de support à la fédération pour le sport de masse et de performance (Florian Peiry)
- Chef de Mission Swiss Olympic Youth Team 2026 (Corinne Staub)

4 Communication

Le concept de sélection est signé électroniquement. Après approbation, le résumé des critères est publié sur le site par le chef d'équipe de Swiss Olympic.

La fédération nationale garantit que les athlètes et les entraîneurs/es concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

Une fois que la commission de sélection de Swiss Olympic a approuvé la sélection, le chef de mission en informe par écrit le/la chef(fe) d'équipe. Le/la chef/fe d'équipe informe les athlètes concernés/es (même en cas de décision négative). Jusqu'à la publication du communiqué de presse, nous vous prions de ne pas divulguer publiquement les noms des athlètes sélectionnés/es et de ne parler que d'athlètes nominés/es.

La communication au sein de la fédération nationale relève de la responsabilité des chefs/fes d'équipe. Il convient de respecter le délai de la clause de non-publication.

5 Dates

Période de sélection pour les CE U18 2026 à Rieti conformément au concept de sélection Swiss Athletics 2026.

Début de la période de qualification	01.07.2025
Envoi de l'auto-déclaration médicale par Swiss Athletics	27.08.2026
Remise de l'auto-déclaration médicale à Swiss Athletics : La remise de l'auto-déclaration médicale pour les CE U18 ne dispense pas l'obligation de remettre l'auto-déclaration pour les YOG.	03.09.2026
Fin de la période de qualification	06.09.2026
Séance de sélection Swiss Athletics	07.09.2026
Remise de la proposition de sélection à Swiss Olympic par la fédération nationale	08.09.2026
Date officielle de sélection	18.09.2026
Kickoff-Event pour les athlètes sélectionnés/es	07.10.2026

Berne, le 27.05.2026

_____

SWISS OLYMPIC

Corinne Staub
Cheffe de Mission
Swiss Olympic Youth Team 2026

Florian Peiry
Headcoach
Swiss Olympic Youth Team 2026

_____

SWISS ATHLETICS

Karin Schnüriger
Cheffe Jeunesse

Stefan Gehri
Teamchef YOG 2026